

Sylvain ROBERT Maire de Lens Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU PATRIMOINE

Affaire suivie par M. OUDJANI Zahir Directeur du Théâtre Municipal LE COLISÉE ZO/ML

2:03.21.69.08.18

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20221206-2022-0411-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2022

NOMENCLATURE: 08-09

DÉCISION RELATIVE À L'AVENANT AU CONTRAT DE CESSION DU SPECTACLE « MADELEINE PEYROUX » ANNULE LE JEUDI 20 JANVIER 2022 À 20H00 ET REPORTE AU SAMEDI 11 FÉVRIER 2023 À 20H00 AU THÉÂTRE MUNICIPAL LE COLISÉE.

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

Vu la décision n°2021-0388 du 14 décembre 2021,

Considérant que la mise en œuvre de la saison culturelle 2022/2023 de la Ville de Lens nécessite la signature d'un contrat avec les artistes et/ou leurs représentants (Boites de production, agences artistique, association, etc...),

Décision N°2022-0611

DECIDE

ARTICLE 1: Il sera conclu et signé un avenant au contrat de cession avec la Société « LOOP PRODUCTIODUCTIONS » sise 86/88, rue du Point du Jour— 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, représentée par Monsieur Jean-Noël GINIBRE en sa qualité de gérant pour la représentation du spectacle intitulé « Madeleine PEYROUX » avenant portant report de cette représentation au théâtre Municipal Le Colisée, le samedi 11 février 2023 à 20h00.

ARTICLE 2 : Seul l'article 10 du contrat de cession original signé par les deux parties se trouvent modifiés. Le montant total TTC de 14 770€ sera réglé à l'issue de la représentation.

ARTICLE 3: La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS: www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision

Fait en l'Hôtel de Ville, le - 6 DEC. 2022

Pour Le Maire L'Adjointe déléguée à la Culture

Hélène CORRE.

Hôtel de Ville - 17bis, Place Jean Jaurès - 62307 LENS Cedex

Tél. 03 21 69 86 86 - Fax 03 21 43 11 65 www.villedelens.fr

MAIR E